

# Séance ordinaire du 27.06.2017 à 20 h 00

Absents excusés : Mathias GUIDONI (a donné procuration à Mme HEINTZ-NAAS Marie-Claude).

Tous les membres étaient présents sous la présidence de Mr RICHERT René, Maire.

Secrétaire de séance : Rachel HUBSCH.

Date de la convocation : 20.06.2017

Lieu de séance : Mairie de Riedseltz.

Le quorum est atteint pour délibérer lors de la séance.

Aucune remarque n'étant formulée concernant le dernier compte-rendu, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

## DECISIONS

### **DELIBERATION 2017-22**

#### **Objet : rapport d'activités 2015**

**Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d' :**

- Approuver le rapport d'activités 2015 de la Communauté des Communes du Pays de Wissembourg.

### **DELIBERATION 2017-23**

#### **Objet : modification des statuts de la Communauté des Communes du Pays de Wissembourg**

**Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d' :**

- Approuver la modification des statuts de la Communauté des Communes du Pays de Wissembourg comme suit :

#### **COMPETENCES FACULTATIVES :**

- Développement des technologies de l'information et de la communication,
- Coopération transfrontalière : adhésion au Groupement Européen de Coopération Transfrontalière (CEGT) Eurodistrict PAMINA.

## **DELIBERATION 2017-24**

**Objet : création d'un emploi d'agent technique non-titulaire/Accroissement saisonnier d'activité**

**Afin de régulariser de la délibération du 11.05.2016 suite à reclassement, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de :**

- Créer un emploi d'adjoint technique à temps non complet, en qualité de non-titulaire.

Les attributions consisteront à assister l'adjoint technique en place et à le remplacer durant ses congés annuels.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 20/35<sup>ème</sup>.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut 347, indice majoré 325.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Pour l'été 2017, le contrat sera renouvelé à compter du 28.07.2017 à raison de 5/35<sup>ème</sup>, et ceci jusqu'au 01.09.2017 inclus.

## **DELIBERATION 2017-25**

**Objet : décision modificative du budget n° 1-2017**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Modifier le budget 2017 comme suit :

### **FONCTIONNEMENT – Recettes**

- Article 777/042 : - - 42 €
- Article 7788 : + 42 €

### **FONCTIONNEMENT – Dépenses :**

- Article 6811 : - 24 €
- Article 6574 : + 24 €

### **FONCTIONNEMENT – Dépenses :**

- Article 6574 : + 2 300 €
- Article 615231 : - 2 300 €

### **FONCTIONNEMENT – Dépenses :**

- Article 6574 : + 377 €
- Article 615231 : - 377 €

## **DELIBERATION 2017-26**

### **Objet : création de logements sociaux**

Vu la délibération du 21 mars 2017 approuvant les travaux de rénovation des deux logements communaux annexés à l'école maternelle,

Vu la délibération du 07 avril 2017 approuvant le budget primitif 2017,

Vu que le Conseil souhaiterait bénéficier de la prime à l'amélioration des logements à usage locatif et occupation sociale,

Considérant qu'il y a lieu de créer deux logements sociaux et autoriser le Maire à signer une convention d'attribution de subvention et la convention APL,

**Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de :**

- Créer deux logements sociaux,
- D'autoriser le Maire à signer la convention d'attribution de subvention,
- D'autoriser le Maire à signer la convention APL.

## **DELIBERATION 2017-27**

### **Objet : SAREST/Rétrocession de voiries**

Par courrier en date du 15 juin 2017, la SAREST propose à la commune de Riedseltz de procéder à la rétrocession des voiries du lotissement de la Tuilerie. La cession se ferait à l'euro symbolique, frais d'acte à la charge de la SAREST.

Les parcelles concernées sont :

- Section B parcelle 1970 de 16 m<sup>2</sup>,
- Section B parcelle 1971 de 3 346 m<sup>2</sup>,
- Section B parcelle 2011 de 21 m<sup>2</sup>.

**Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de :**

- Sollicite un conseil juridique auprès de l'assureur, avant prise de décision.

## INFORMATIONS

- Affaire Association pour la Sauvegarde de la Maison Alsacienne (ASMA)/Commune de Riedseltz/Mr KOLB Christophe.
- Rythmes scolaires : retour de la semaine à 4 jours. En attente du décret.
- Inauguration du cimetière : 23.07.2017.
- Visite du Parlement Européen le mercredi 25.10.2017 à 10 h ;
- Déplacement en Haute-Vienne : 28-29 participants.
- Sécurité rue Jeanne d'Arc/Problème non résolu.
- Débroussaillage chemin Tennis.
- Affaissements trottoirs niveau cimetière signalés.
- Aménagement entrée sud/Décorations.
- Problème de visibilité en sortant rue des Roses signalé.
- Débroussaillage bunker (rue des Fleurs) signalé.

La séance est levée à 22 h 00

**Prochaine séance le : 11.07.2017 à 20 h.**

**N.B : en cas d'absence d'un conseiller municipal, les procurations sont à transmettre à la mairie, par écrit.**